

FICHE PRÊT MATERIEL

L' EMPRUNTEUR

Nom :Prénom :
Numéro licence :
Adresse:
Téléphone :Mail :
MATERIEL EMPRUNTE
(Nature et description)
_
_
-
MONTANT DE LOCATION ET CAUTION
Location :£ Caution :£
DATE DE LIEMBRUNT
DATE DE L'EMPRUNT
Le :
L'emprunteur s'engage à retourner la totalité du matériel désigné ci-dessus,en parfait état,avant le :

Le matériel devra être rendu en parfait état de marche et dans le délais prévus suivant l'article 6 de la convention ci jointe.



CONVENTION DE PRÊT DE MATERIEL

Cette convention s'applique au prêt de matériel propriété des Archers de Marange Silvange

D'une part l'association: Les Archers de Marange Silvange et son représentant :		
Et d'autre part :	et son représentant :	
Il a été convenu ce qui suit :		
-Objet		
Article 1		
L'objet de la convention est de régir (AMS)	les conditions du prêt de matériel appartenant aux Archers de Marange Silvange	
-Matériel prêté		
Article 2		
L'association AMS met à disposition cette convention	de l'emprunteur son matériel , suivant les modalités précisées dans les articles de	
-Modalités d'emprunt		
Article 3		
La réservation du matériel est réalise	é par mail minimum 15 jours avant: <u>archers57535@gmail.com</u>	
Article 4		
A chaque emprunt,I 'emprunteur doit	fournir les pièces suivantes :	
-la convention de prêt matériel datée	et signée.	
-Le prix de location pour une année	:£	
une caution	::£	
-La fiche de prêt rempli avec nom du	ı responsable.	
-Responsabilités		
Article 5		
L'association AMS ne peut être tenue emprunté.	e pour responsable en cas d'utilisation dangereuse, frauduleuse ou illicite du matérie	
Article 6		
de son bon fonctionnement et le préd matériel ou non respect de la date re s'engage à restituer le matériel en l'é	t de procéder à la vérification du matériel en présence de l'emprunteur pour assurer cisera sur la fiche de prêt lors de l'emprunt et du retour.En cas de détérioration du etour,la caution pourra ne pas être restituée ,en partie ou en totalité.L'emprunteur état à l'association AMS qui procèdera à sa réparation.En cas de perte ou de médiatement l'association et de fournir les déclarations attestant de l'évènement.Le charge de l'emprunteur.	
Fait à Marange Silvange	Le	
Les Archers de Marange Silvange	L'Emprunteur :	
Représenté par	Représenté par :	
(signature)	(signature)	